

**L'OMC,  
LE RENFORCEMENT  
DES CAPACITÉS ET  
LE DÉVELOPPEMENT  
... UNE PROPOSITION**

**"Reconnaissant en outre qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique ..."**

(Accord de Marrakech instituant l'OMC, 1994)

## ... Comment remédier au déficit de développement, de croissance et de perspectives



Favoriser la croissance économique et le développement est un objectif fondamental de l'OMC et du système commercial multilatéral, reconnu dans l'Accord sur l'OMC. Depuis trois ans, la question de savoir si le système de l'OMC contribue autant qu'il le pourrait au développement et à la croissance des pays en développement Membres est le sujet dominant des débats entre les Membres. Les pays en développement n'ont pas ménagé leurs efforts pour qu'il y ait à l'OMC un programme en matière de développement. La présente brochure traite de la façon dont le Secrétariat, par le biais de l'assistance technique et de la formation des fonctionnaires des pays en développement, contribue à renforcer leur capacité de tirer pleinement parti du système.

La controverse sur la mise en œuvre des engagements contractés lors du Cycle d'Uruguay tient en grande partie aux contraintes humaines et matérielles rencontrées par les pays en développement pour adapter leur législation aux nouvelles obligations et édifier l'infrastructure nécessaire pour les mettre en œuvre. Ces contraintes devraient concerner tous les Membres et pas seulement ceux qui les subissent. C'est pourquoi l'une des fonctions essentielles du Secrétariat est d'aider les pays en développement à mettre en place les capacités humaines et institutionnelles dont ils ont besoin pour participer plus pleinement aux travaux du système et en tirer tous les bénéfices possibles.

Cette assistance n'a jamais été aussi nécessaire. Les résultats du Cycle d'Uruguay ont fortement accru la portée, la complexité et l'utilité du système juridique de l'OMC. Depuis le lancement des négociations en 1986, plus de 50 Membres nouveaux ont rejoint l'OMC, dont la grande majorité sont de petits pays en développement qui n'ont pratiquement aucune expérience dans l'élaboration des politiques commerciales au niveau multilatéral et ne disposent que de peu de ressources. Et il y a actuellement une trentaine de pays en voie d'accession qui ont les mêmes besoins. La grande majorité des pays en développement Membres, nouveaux ou anciens, doivent répartir des ressources humaines peu abondantes entre des priorités concurrentes; la politique commerciale ne figure pas nécessairement en tête de liste, et cela les rend moins à même de bénéficier du système et d'y contribuer.

Au cours des dernières années, le Secrétariat a considérablement accru le temps et les ressources qu'il consacre à l'assistance technique et à la formation. Je me suis fixé personnellement comme priorité de conférer une plus grande urgence à ces activités et de faire en sorte qu'elles apportent en retour aux Membres et aux donateurs ce qu'ils sont en droit d'attendre quant à la qualité et à la pertinence de nos programmes. Nous avons remporté quelques réels succès: achèvement du Cadre intégré pour la prestation de l'assistance technique liée au commerce par six organisations internationales; "Semaines de Genève" et séances d'information régulières destinées aux missions sans représentation; et nouveaux programmes de stages et de formation renforcée au Secrétariat et dans les missions établies à Genève.

Deux nouvelles initiatives importantes sont en cours: le remaniement de notre programme de coopération technique pour favoriser une approche plus structurée de la coopération entre l'OMC et les autres organisations, et la création de l'Institut de formation. L'une et l'autre sont conçues pour rendre l'assistance technique plus efficace et assurer une utilisation optimale des ressources en collaboration avec nos partenaires. Dans les deux cas, des conseils de surveillance ont été créés pour veiller à ce que nous utilisions le mieux possible

les ressources qui nous sont confiées. Nous savons que nous devons rendre des comptes à nos mandants pour l'argent que nous dépensons en leur nom.

Grâce à la générosité des Membres qui ont financé nos activités au moyen de fonds d'affectation spéciale et d'autres dons, nous avons pu faire beaucoup plus que ne nous l'aurait permis le budget ordinaire de l'OMC. Mais nous sommes loin de répondre aux besoins, car il est très difficile de planifier un programme d'assistance technique cohérent à long terme du fait que nous ne pouvons prévoir le volume des contributions volontaires ni le moment auquel nous les recevons et que le budget ordinaire joue un rôle relativement moins important.

En mai de l'an dernier, j'avais proposé, dans le budget de l'OMC pour 2001, que les activités de coopération technique qui dépendent actuellement d'un financement au moyen de fonds d'affectation spéciale soient inscrites au budget ordinaire. Cela aurait entraîné une augmentation de 10 millions de francs suisses – à peu près 7,5 pour cent du budget total –, dont les trois quarts auraient servi à financer les dépenses liées aux programmes, et le reste le personnel supplémentaire nécessaire pour exécuter le programme élargi. Les Membres n'ont pu accepter la demande telle que je l'avais présentée, même si plusieurs postes liés à l'assistance technique ont été approuvés, ainsi qu'un certain soutien additionnel au programme inscrit au budget. Entre-temps, les contributions volontaires ont enregistré une nette augmentation en 2001. En réalité ces contributions ont dépassé ce que nous avions prévu lors des discussions à Seattle. Malheureusement, le programme continue de pâtir d'une situation fondamentalement imprévisible.

À la quatrième Conférence ministérielle, les Ministres seront invités à approuver le financement à long terme des activités d'assistance technique de l'OMC. Immédiatement, après la Conférence, nous présenterons aux Membres pour adoption un plan très détaillé qui complétera la décision des Ministres et permettra de conférer un caractère sûr et prévisible au financement des activités du type décrit dans le présent message. Nous présenterons cette proposition au Comité du budget, des finances et de l'administration en décembre 2001, de façon à être mieux à même, l'an prochain, de suivre les instructions et de mettre en œuvre les décisions prises par les Ministres à la quatrième Conférence ministérielle. Nos ressources doivent être directement liées à la complexité de tout nouveau mandat de négociation. Le renforcement des capacités exige des personnes et de l'argent. Nous avons d'excellents fonctionnaires, mais il nous en faut davantage. Nous avons d'excellents programmes d'assistance technique, avec une excellente base de coopération avec d'autres organisations internationales et les donateurs, mais nous manquons de ressources financières stables pour planifier l'avenir et exécuter ces programmes.

Les travaux de la Conférence ministérielle porteront sur le lancement de négociations plus larges; ils porteront aussi sur leur conclusion, et il s'agit là essentiellement de la capacité des Membres de participer et de négocier. Si nous n'agissons et ne planifions pas maintenant, nous devons faire face à des problèmes de mise en œuvre qui ne sont pas seulement ceux du passé mais aussi ceux de l'avenir. Il serait donc prudent de prendre ces décisions maintenant. Nos Membres doivent avoir l'assurance que l'OMC ainsi que les autres organisations apporteront l'aide nécessaire pour renforcer cette capacité – comme nous sommes tous convenus de le faire à Marrakech. Alors que les Membres sont en train de se préparer pour le programme de travail élargi qu'ils sont sur le point d'adopter, la question qui se pose aux Ministres est de savoir s'ils peuvent se permettre de ne pas prendre les dispositions nécessaires pour ce travail vital.

*Mike Moore, octobre 2001*



## Table des matières

<b>Avant-propos du Directeur général</b>	<b>1</b>
<b>L'assistance technique et la formation aujourd'hui à l'OMC</b>	<b>4</b>
<b>Missions d'assistance technique à l'extérieur de Genève</b>	<b>5</b>
<b>Coopération avec d'autres institutions et organismes</b>	<b>9</b>
<b>Activités à Genève</b>	<b>11</b>
<b>Utilisation des technologies de l'information et Centres de référence de l'OMC</b>	<b>13</b>
<b>L'Institut de formation de l'OMC</b>	<b>15</b>



## L'assistance technique et la formation aujourd'hui à l'OMC

Sur les 142 Membres de l'OMC et les 30 observateurs candidats, 80 pour cent sont des pays en développement. La dimension développement doit donc constituer, et constitue, un élément central des activités de l'Organisation.

Au cours des 50 dernières années, l'expansion des échanges a apporté une contribution majeure au développement. Les cycles successifs de négociations commerciales ont permis d'abaisser substantiellement les obstacles au commerce, et les pays en développement en ont retiré des avantages considérables. Les pays en développement qui ont ouvert leur marché au commerce des marchandises et des services ont, en règle générale, connu une prospérité bien plus grande que ceux qui ne l'ont pas fait.

Les besoins des pays en développement, leur expérience en matière de commerce et leurs capacités sont extrêmement divers, de même que leurs besoins quant au renforcement des capacités commerciales. Beaucoup ont brillamment réussi à développer et à diversifier leur commerce dans le cadre des règles du GATT et de l'OMC. Mais beaucoup n'y sont pas parvenus et restent marginalisés, exclus pour une grande part des avantages que le commerce peut apporter au développement.

L'assistance technique dispensée par l'OMC consiste essentiellement en deux activités essentielles: fournir des conseils juridiques et économiques, et assurer une formation concernant le but et la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Une grande partie des ressources du Secrétariat est consacrée à ces activités.

Notre assistance technique et nos activités de formation sont assurées par différents circuits, dont les plus importants sont les suivants:

Missions d'assistance technique à l'extérieur de Genève

Activités entreprises en coopération avec d'autres institutions

### Activités à Genève

Conseils quotidiens aux délégations

Séminaires et ateliers

Assistance aux délégations sans représentation

Assistance aux petites missions qui ont peu de moyens

Utilisation des technologies de l'information

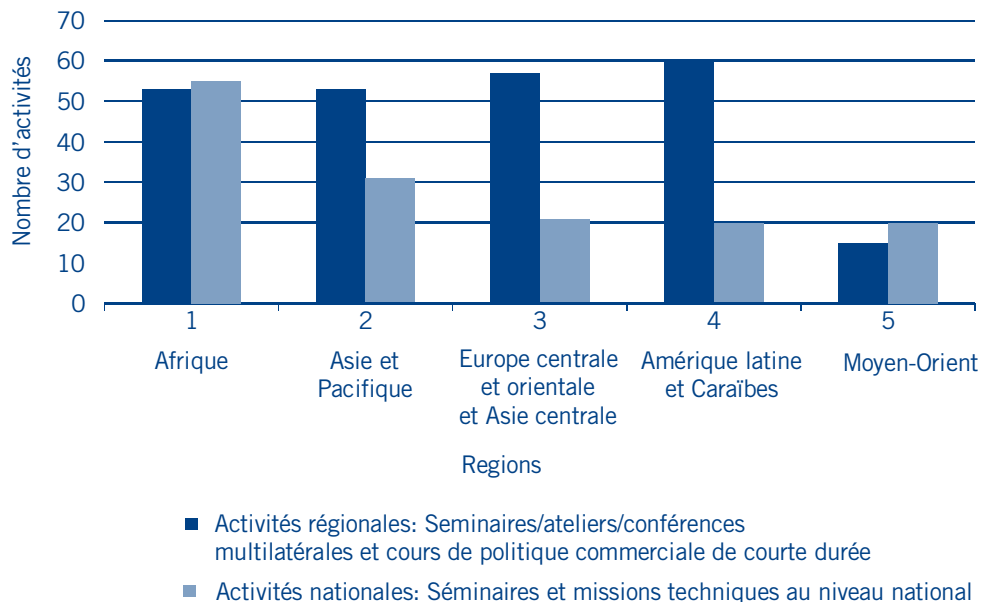
Institut de formation de l'OMC

## Missions d'assistance technique à l'extérieur de Genève

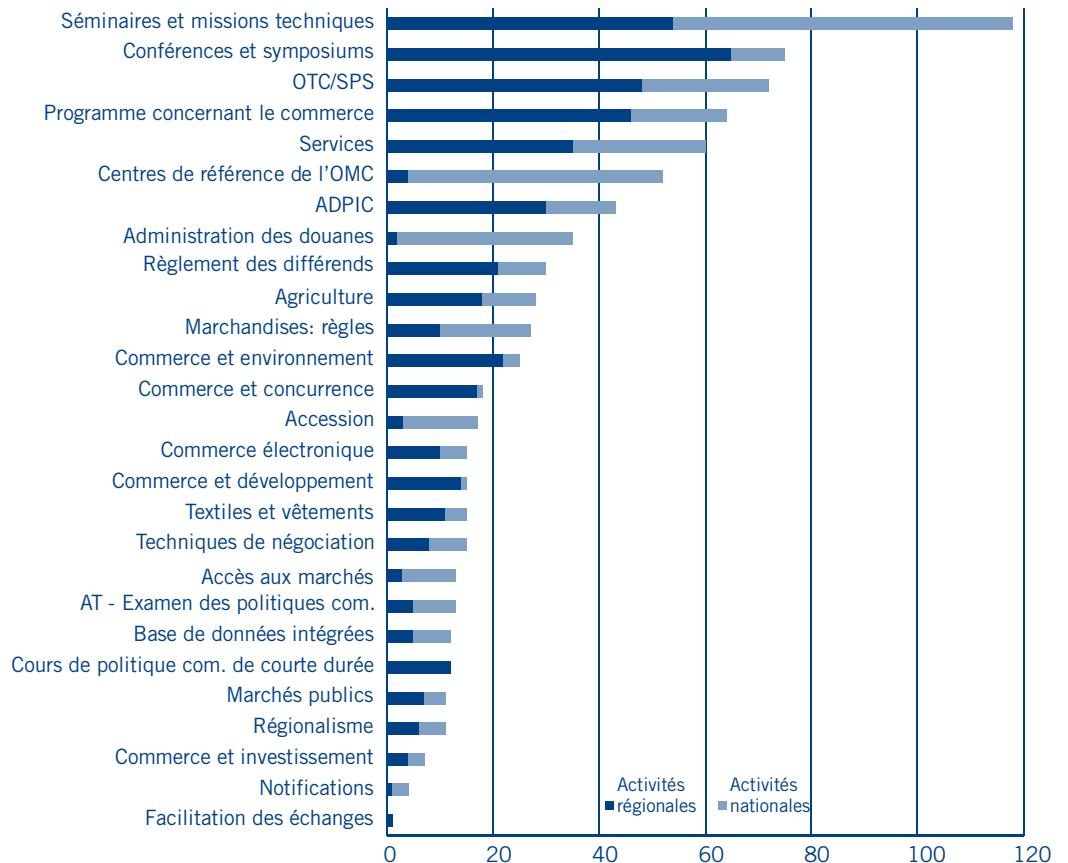
Les missions prennent généralement la forme de séminaires nationaux destinés aux fonctionnaires d'un pays ou de séminaires régionaux qui s'adressent à des groupes de pays. Leur contenu varie beaucoup, allant d'un aperçu général de l'OMC et de ses Accords à une formation plus axée sur des sujets particuliers tels que le règlement des différends et l'agriculture, et parfois une formation dans des domaines particuliers tels que les télécommunications ou les services financiers. Souvent, le Secrétariat est invité à aider les pays à élaborer le texte de leurs engagements ou des lois ou réglementations nécessaires au respect de leurs obligations.

Les graphiques 1 et 2 ci-après donnent un aperçu général des activités par région et par sujet. À titre d'exemple de la façon dont un pays en développement utilise la coopération technique, l'encadré 1 montre la participation du Botswana aux activités d'assistance technique entre 1998 et 2000. Des renseignements similaires sur tous les Membres figurent sur le site Web de l'OMC.

**Graphique 1. Fourniture de l'assistance technique de l'OMC par région en 2000**



**Graphique 2. Pays en développement (autres que les PMA) et pays en transition: types d'activités d'assistance technique par sujet traité, 1998-2000**



*Note:*

1. Chaque activité est comptée pour une unité, indépendamment de sa durée.
2. Une activité figure sous la rubrique "Séminaires et missions techniques" quand elle concerne deux Accords de l'OMC ou plus.
3. La rubrique "Programme concernant le commerce" correspond aux activités qui concernent la fourniture de renseignements à jour sur l'état des négociations prescrites, la préparation de la session ministérielle et les séances d'information.
4. La rubrique "Accès aux marchés" inclut toutes les activités relatives aux négociations ou renégociations tarifaires, à la transposition des listes tarifaires et à l'ATI.



### Encadré 1. Étude de cas: Botswana

#### A. Activités de coopération technique de l'OMC (9) organisées au Botswana pendant la période 1998-2000

Activité	Objet(s)
Séminaire régional	Échange d'idées sur l'intégration régionale dans la région de la SADC/séminaire conjoint sur les politiques commerciales et l'intégration, à l'intention des pays de la SADC
Conférence	Réunion du Comité économique
Séminaire national	AGCS et télécommunications
Conférence	Conférence nationale des entreprises du Botswana: transformation du commerce international et arrangements en matière d'investissement
Atelier national	Ministère de l'agriculture - session d'information sur l'OMC et le système commercial multilatéral, organisée à l'intention de la haute direction
Atelier régional	Réglementation des télécommunications
Conférence	Accord sur les ADPIC et conditions de mise en œuvre
Mission technique	Établissement d'un Centre de référence de l'OMC au Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Mission technique	Établissement d'un Centre de référence de l'OMC au Ministère du commerce et de l'industrie du Botswana

### B. Participation du Botswana aux activités (16) organisées à l'étranger pendant la période 1998-2000

Pays	Activité	Objet(s)
Afrique du Sud	Séminaire régional	Commerce et environnement, à l'intention des pays africains anglophones
Afrique du Sud	Séminaire régional	Séminaire sur la mise en œuvre des règles, à l'intention des pays africains anglophones
Belgique	Conférence	Session d'information sur la Conférence ministérielle, à l'intention de 71 pays ACP
Gabon	Conférence	Conférence ministérielle pour les pays africains: réunion des ministres africains du commerce
Maurice	Atelier régional	Atelier sur certaines questions concernant l'OMC, organisé conjointement par la CNUCED et le PNUD avec la participation de l'OMC à l'intention des négociateurs africains chargés des questions commerciales
Namibie	Atelier régional	Procédures et pratiques en matière de règlement des différends, à l'intention de 23 pays africains anglophones
Namibie	Séminaire régional	Mesures SPS, à l'intention des pays en développement d'Afrique australe
Namibie	Séminaire régional	Accord SPS
Suisse (siège de l'OMC)	Conférence	"Semaine de Genève" pour les délégations sans représentation à Genève: Préparation de la Conférence ministérielle de Seattle
Suisse (siège de l'OMC)	Conférence	Questions relatives au développement lié au commerce, à l'intention des pays Membres de l'OMC et des pays observateurs auprès de l'OMC n'ayant pas de représentation à Genève
Suisse (siège de l'OMC)		Participation au 9ème cours de politique commerciale
Suisse (siège de l'OMC)		Participation au 12ème cours de politique commerciale
Suisse (siège de l'OMC)		Participation au 15ème cours de politique commerciale
Zimbabwe	Conférence	Réunion préparatoire des États membres de l'OUA et de la Communauté économique africaine en vue de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC
Zimbabwe	Séminaire régional	Commerce et environnement, à l'intention des pays en développement d'Afrique
Zimbabwe	Conférence	L'Afrique en ce millénaire de la mondialisation - Le système de règlement des différends de l'OMC et les pays en développement, eu égard en particulier aux États africains

## Coopération avec d'autres institutions et organismes

Pour que les pays en développement puissent bénéficier d'un système ouvert fondé sur des règles, ils ont besoin de recevoir une aide de vaste portée, qui ne concerne pas uniquement le système juridique de l'OMC mais vise aussi à remédier au manque de capacité et aux contraintes du côté de l'offre. La croissance des échanges peut, si elle est étayée par d'autres politiques économiques et sociales appropriées, contribuer à réduire et à éliminer la pauvreté, même dans les pays les plus pauvres. C'est pourquoi il faut adopter une approche intégrée de la réforme économique et du renforcement des capacités aux fins du développement, une approche qui repose sur des politiques économiques et sociales cohérentes et bénéficie du soutien systématique de toutes les institutions internationales compétentes.

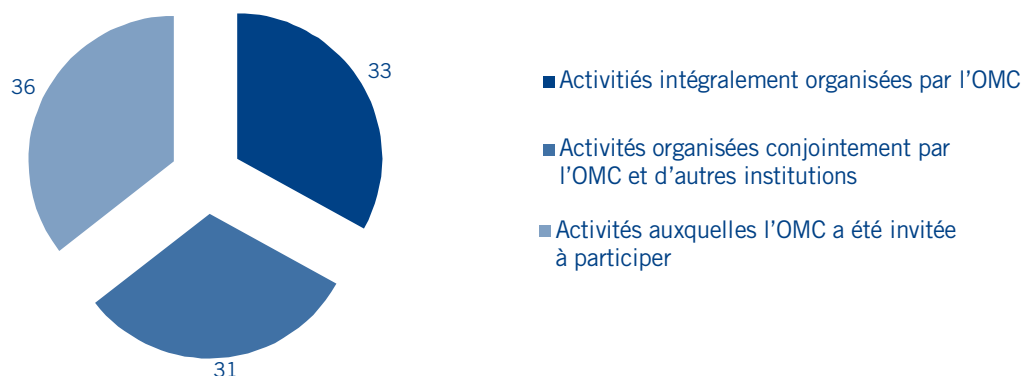
L'OMC travaille déjà en collaboration avec d'autres organisations, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ainsi qu'avec un certain nombre de donateurs régionaux et bilatéraux. L'OMC et la CNUCED gèrent conjointement le Centre du commerce international (CCI), qui œuvre directement pour la promotion du commerce des pays en développement. L'OMC verse plus de 14 millions de francs suisses chaque année au CCI.

Nous nous efforçons aussi de resserrer la coopération avec les banques régionales; des discussions ont commencé avec la Banque interaméricaine de développement. Nous espérons mettre sur pied un modèle qui pourrait être utilisé dans d'autres régions et avec d'autres institutions œuvrant pour le développement régional. La coopération avec d'autres institutions est pour nous un moyen clé d'utiliser nos modestes ressources et de renforcer un certain nombre de projets afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Les tarifs douaniers constituent pour plusieurs pays une source importante de revenu. Lorsque ces pays subissent des pertes de revenu suite à la réduction des tarifs douaniers l'OMC peut travailler avec d'autres institutions pour élaborer un nouveau régime d'imposition fiscale. Plusieurs pays ont sollicité l'assistance de l'OMC pour ce genre d'activité, malgré sa faible compétence dans ce domaine, puisque nous pouvons fournir des solutions par une plus étroite collaboration avec d'autres organisations. Nous pouvons donc atteindre de grands résultats malgré nos faibles moyens.

Le graphique 3 ci-après donne un aperçu de la coopération formelle et informelle qui existe actuellement entre l'OMC et d'autres organisations.

**Graphique 3. Fourniture de l'assistance technique de l'OMC en 2000**  
(pourcentage)



**Encadré 2. Le Centre du commerce international (CCI)**

Le CCI a été créé par le GATT en 1964 et depuis 1968, il est géré conjointement par le GATT/l'OMC et par l'Organisation des Nations Unies par le biais de la CNUCED. L'assistance technique fournie par le CCI a pour objet de promouvoir les exportations des pays en développement et des pays en transition.

Les six principaux domaines d'activité sont les suivants:

- Mise au point des produits et prospection des marchés
- Développement des services d'appui au commerce
- Information commerciale
- Mise en valeur des ressources humaines
- Gestion des achats et des approvisionnements au niveau international
- Évaluation des besoins et élaboration des programmes destinés à la promotion des échanges

**Programme commun intégré d'assistance technique dans certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)**

Le JITAP est une initiative conjointe du CCI, de la CNUCED et de l'OMC qui a été lancée au début de 1996. Huit pays africains bénéficient actuellement du programme (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, Tanzanie et Tunisie). L'un des éléments essentiels du JITAP est la mise en valeur des ressources humaines en vue de constituer une capacité nationale viable pour le traitement des questions commerciales

Faisant fond sur les efforts réalisés dans le passé et reconnaissant que le commerce doit être considéré comme un élément d'une politique plus générale, l'OMC a élaboré une nouvelle stratégie pour l'assistance technique dont les principes fondamentaux sont les suivants:

- une approche plus structurée de la coopération et de la coordination entre l'OMC et d'autres institutions partenaires ainsi qu'entre les partenaires de développement et les pays bénéficiaires.
- la responsabilisation des pays en développement, qui prennent l'initiative de définir les besoins d'assistance et d'en établir l'ordre de priorité; et
- l'appui à l'intégration du commerce dans les stratégies globales de développement.

Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés illustre concrètement ce concept. Il conjugue les efforts de six organismes internationaux: le FMI, le CCI, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC. Il a pour objet de fournir une assistance technique liée au commerce et d'intégrer le commerce dans des stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Cadre intégré est actuellement mis en œuvre à titre d'essai dans un premier groupe de pays. C'est un exemple unique de coopération axée sur un projet entre différents organismes, telle que les Ministres l'ont demandée à la Conférence de Singapour en 1996.

## Activités à Genève

Outre l'aide qu'elle apporte quotidiennement aux délégations, l'OMC organise un certain nombre d'autres activités à Genève - séminaires, ateliers, et autres programmes - en faveur des délégations sans représentation et des petites délégations aux capacités limitées.

### Séminaires et ateliers

Un certain nombre de séminaires et ateliers ont été organisés à l'intention des délégations à Genève, à leur demande. Parmi les plus récents, on retiendra les suivants:

Symposium sur les problèmes auxquels doit faire face le système commercial multilatéral (6-7 juillet 2001)

Réunion spéciale sur les procédures d'échange de renseignements, organisée par le Comité des obstacles techniques au commerce (28 juin 2001)

Séminaire sur la facilitation du commerce électronique à des fins de développement (14 juin 2001)

Atelier sur l'assistance technique dans le domaine de la facilitation des échanges (10-11 mai 2001)

Séminaire sur les droits de douane (21 mars 2001)

Séminaire sur le commerce, la technologie et le développement (14 février 2001)

Séminaire sur l'incidence, sur le plan des politiques, de l'intégration et du commerce dans les stratégies de développement par pays (29-30 janvier 2001)

### Aide aux délégations sans représentation à Genève

Trente-six Membres en développement et observateurs n'ont pas de représentation à Genève. Il s'agit le plus souvent de petits pays fortement tributaires du commerce mais pour lesquels l'absence de représentation est un gros handicap qui les empêche de tirer pleinement parti du système. L'OMC a pris un certain nombre d'initiatives très appréciées en leur faveur, en particulier les notes d'information envoyées régulièrement par courrier électronique aux administrations nationales de ces pays et à leurs missions en Europe, et la "Semaine de Genève", organisée chaque année, au cours de laquelle ces pays sont invités à Genève pour des réunions d'information sur les travaux de l'OMC et ont l'occasion de dialoguer avec les fonctionnaires de l'OMC et les membres des délégations basées à Genève.

La dernière Semaine de Genève a eu lieu en septembre 2001. Elle regroupait 63 participants, venus de 34 pays, ainsi que des représentants de 32 secrétariats régionaux et institutions travaillant directement avec les Membres sans représentation. Le thème central de cette année était la préparation de la quatrième Conférence ministérielle.

L'organisation de la Semaine de Genève n'est possible que grâce à la générosité des donateurs. Nous souhaiterions en faire une manifestation annuelle régulière, financée intégralement. Dans nos prévisions budgétaires pour 2002, nous avons proposé que le financement de la semaine de Genève soit désormais inscrit au budget.

### **Aide aux petites délégations aux capacités limitées**

Beaucoup de délégations basées à Genève ont un effectif insuffisant qui est très fortement mis à contribution. Les heures de réunions qui ont lieu chaque année à Genève se comptent par milliers et les pays en développement qui ont une petite délégation ont du mal à suivre le rythme de travail de l'OMC. L'OMC a lancé, avec l'aide de donateurs, un programme de stages, qui en est à ses débuts, pour financer le détachement de fonctionnaires des administrations nationales auprès des délégations à Genève. Non seulement cela permet de renforcer les capacités des délégations, mais encore les ministères peuvent profiter de l'expérience acquise par les intéressés et des contacts qu'ils ont établis, lorsqu'ils réintègrent leur administration.

### **Programmes de stages**

Le Secrétariat de l'OMC organise aussi des programmes de stages "sur place". Un programme officiel de stages destiné à des titulaires de diplômes universitaires de tous les pays Membres et observateurs a été mis en place en juin 2000. Jusqu'alors, les stages étaient organisés au cas par cas et la grande majorité des stagiaires venaient de pays développés. Au cours du premier semestre de 2001, 69 places de stagiaires ont été proposées, pour une durée de trois mois, dont 32 ont été attribuées à des participants de pays développés et 37 à des participants de pays en développement et pays en transition. Le gouvernement néerlandais finance par ailleurs un programme destiné à des candidats de pays en développement: cinq fonctionnaires de ces pays – Maurice, Égypte, Indonésie, Barbade et Zambie – ont pu être engagés en 2001 comme stagiaires au Secrétariat de l'OMC grâce à ce programme.

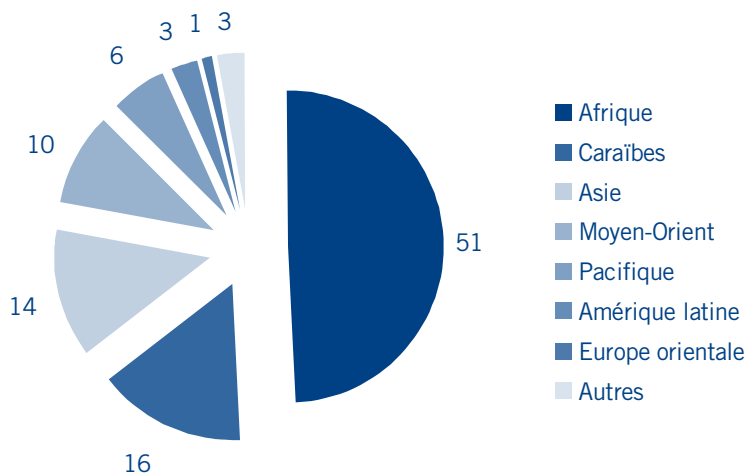
## Utilisation des technologies de l'information et Centres de référence de l'OMC

Les technologies de l'information sont un élément essentiel de la stratégie de l'OMC en matière d'assistance technique. Depuis 1997, l'OMC a mis en place un réseau de 104 centres d'information informatisés, appelés aussi "Centres de référence", à savoir 41 dans des pays les moins avancés, 42 dans des pays en développement, et 21 dans des organisations régionales et sous-régionales. Les Centres sont ouverts aux fonctionnaires des gouvernements, aux milieux d'affaires et aux universitaires des institutions bénéficiaires. Ils fournissent des CD-ROM, des collections de cassettes vidéo et l'accès par Internet au site Web de l'OMC.

Les Centres permettent d'accéder instantanément à toute la documentation de l'OMC et aux bases de données en ligne, ainsi qu'à celles d'autres organisations concernées. Le Secrétariat organise des cours de formation pour l'utilisation de ces outils.

L'OMC a passé un contrat avec la Société internationale de télécommunications aéronautiques (SITA) qui assure les connexions Internet spécialisées avec un certain nombre de Centres de référence de l'OMC. Des contacts ont été établis à ce sujet avec 20 pays les moins avancés.

Graphique 4. Centres de référence de l'OMC en octobre 2001





### **Diffusion des données contenues dans la base de données intégrée (BDI) et les listes tarifaires codifiées**

Un projet a été mis en place pour aider les pays en développement et pays les moins avancés Membres à tirer pleinement parti des données tarifaires et statistiques d'importations contenues dans la base de données intégrée (BDI) et la base de données des listes tarifaires codifiées (LTC) de l'OMC. Il permettra d'accéder plus facilement aux données de la BDI sur les droits de douane appliqués et les niveaux d'importation et aux données sur les consolidations tarifaires et les engagements en matière agricole des Membres contenus dans la base de données LTC. Le projet permettra aussi aux pays en développement Membres de mieux pouvoir participer aux futures négociations tarifaires. Au stade actuel, il vise à mettre au point une série de principaux outils, faciles d'emploi, de diffusion sur CD-ROM et via Internet qui permettent d'accéder aux données de manière systématique.

### **Module de travail pour les négociateurs**

Nous envisageons de rassembler dans un "module de travail pour les négociateurs" les données disponibles dans la BDI, la base de données LTC et la base de données sur les services qui permettra aussi d'accéder par le biais d'une plate-forme unique à un nouveau mécanisme d'analyse et de comparaison des textes, et de s'initier aux techniques de négociation et à la psychologie de la négociation. Les pays en développement et pays les moins avancés Membres pourront ainsi analyser plus facilement les données en temps réel, analyser et comparer des textes et élaborer ainsi leurs propres propositions de négociation. Le même module de travail sera utilisé pour les activités d'assistance technique du Secrétariat si bien qu'il sera possible d'accéder en ligne à toutes ces données au cours de séminaires et d'ateliers.

### **Autres projets**

La formation à distance, avec le recours à la téléconférence ou à la vidéoconférence pendant les réunions, ou la télédiffusion sur le Web, pourraient être un moyen d'améliorer l'efficacité. Il paraît sage de faire appel aux systèmes plus élaborés déjà en place dans d'autres institutions. Ces technologies étant coûteuses, il convient d'éviter les doubles emplois. Nous continuons d'étudier les moyens qui nous permettraient de faire bon usage des nouvelles technologies dans nos travaux futurs. Des crédits supplémentaires pourraient être nécessaires pour réaliser ces projets.



## L'Institut de formation de l'OMC

Des cours de politique commerciale destinés à des fonctionnaires des administrations nationales ont été organisés à Genève, depuis 1955 d'abord par le GATT puis par l'OMC. À ce jour plus de 2 000 fonctionnaires, venus essentiellement de pays en développement, en ont bénéficié. La formule a été tout à fait concluante, comme en témoignent l'accroissement spectaculaire du nombre de candidats et la présence notable d'anciens participants à divers postes de responsabilité, à Genève et dans les administrations nationales, en tant qu'ambassadeurs, négociateurs principaux ou ministres du commerce.

En juin 2001, afin d'élargir les activités de formation de l'OMC, la Division de la formation a été réorganisée pour devenir l'Institut de formation. À l'heure actuelle, les activités de l'Institut sont organisées comme suit (sur une base annuelle):

trois cours réguliers de politique commerciale de trois mois – deux dispensés en anglais, le troisième en français ou en espagnol en alternance; et

toute une gamme de cours de politique commerciale de courte durée, dont deux cours de trois semaines pour les pays les moins avancés, trois cours de quatre jours, à participation non limitée, sur le règlement des différends, et plusieurs cours d'introduction d'un jour à participation non limitée.

D'autres cours sur des sujets spécifiques liés à l'OMC ou divers ateliers portant, par exemple, sur les techniques des négociations commerciales, ou d'autres cours destinés à des fonctionnaires des secrétariats d'organisations régionales, sont à l'étude.

### Activités futures

Il est proposé dans un premier temps de doubler la capacité pour l'organisation des cours de trois mois afin de répondre à la demande déjà importante et d'anticiper les besoins croissants de formation en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles dans les pays en développement et pays en transition Membres de l'OMC ou observateurs, ce qui amènerait à organiser chaque année six cours de trois mois et d'offrir deux fois plus de bourses, dont le nombre passerait de 81 à 162.

Les autres tâches prescrites ci-après sont à l'étude et des projets pilotes seront lancés dès que le financement en sera assuré:

formation de formateurs

services de téléenseignement

coopération avec les universités et d'autres établissements d'enseignement



Pour l'exécution de ses activités futures, l'Institut de formation pourra faire appel aux avis et suggestions du Conseil consultatif commun pour la formation en relation avec l'OMC, qui a été créé récemment. Cet organe regroupe actuellement des organisations internationales – la Banque mondiale, la CNUCED et le CCI – ainsi que des représentants des Membres de l'OMC siégeant à des qualités et des personnalités éminentes des milieux universitaires. Le Conseil consultatif nous permettra de mieux rendre compte de notre action et nous donnera des avis sur la manière d'améliorer la coopération et la cohérence avec les autres organisations et il nous apportera des idées nouvelles sur les moyens d'offrir une formation efficace. Sur les conseils éclairés de ce nouvel organe, l'Institut de formation pourra donner une forme concrète à des suggestions qui nous permettront de faire bon usage des technologies nouvelles dans nos travaux futurs.

## **"Modernisation de l'OMC"**

Ce document met l'accent sur ce que nous faisons et ce que nous voulons faire en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et de développement. Je tiens à bien préciser que j'attends du Secrétariat qu'il s'y emploie de la manière la plus efficace et la plus économique possible.

Nous avons beaucoup à faire pour améliorer le fonctionnement du système. Comment accroître la participation et la transparence tout en renforçant l'efficacité, tel est le défi que nous avons à relever. J'ai l'intention de soumettre aux Ministres au début de l'année prochaine une série de suggestions qui pourraient améliorer la manière dont nous travaillons et l'image que nous donnons de nous.

Sur un plan plus général, je tiens à faire en sorte que le Secrétariat de l'OMC offre aux Membres des services d'excellente qualité, avec le minimum de gaspillage. L'OMC n'est pas le GATT, et pourtant nous n'avons pas procédé à la restructuration nécessaire, au niveau de la gestion et de l'organisation, pour assumer les responsabilités nouvelles et plus étendues qui nous incombent. Nous avons demandé récemment la réalisation d'une étude indépendante concernant la structure et les ressources du Secrétariat. J'ai l'intention de mettre en œuvre les recommandations concernant la structure de l'organisation ou la répartition des ressources qui me paraîtront de nature à améliorer nos travaux et je suis déterminé dans certains domaines à aller plus loin encore pour améliorer nos systèmes de gestion. Je considère qu'il est de mon devoir, à l'égard tant des Membres que du Secrétariat, de m'attacher en permanence à perfectionner notre manière de nous acquitter de notre tâche.

## **Secrétariat de l'OMC**

Nombre de fonctionnaires: 552

Budget actuel: 134 millions de FS.